

NOTE DE PRÉSENTATION

Projet de décret modifiant le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du parc naturel marin du bassin d’Arcachon

Le Parc naturel marin (PNM) du Bassin d’Arcachon couvre 435 km² d’espace marin, entre lagune semi-fermée et cote océanique. Il comprend le domaine public maritime de l’intra-Bassin et les eaux atlantiques de l’ouvert jusqu’à 3 milles nautiques au large (soit environ 5,5 km) où les profondeurs peuvent atteindre environ 20 à 25 mètres. Il comprend 10 communes littorales et 145 kilomètres de côte.

Créé par décret n° 2014-588 du 5 juin 2014 pour mettre en œuvre une gestion concertée en faveur de la protection des milieux marins, le Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon est porté par une gouvernance locale, le Conseil de gestion, composé d’acteurs locaux. Pour développer son expertise et son action, il s’appuie sur une équipe et des moyens alloués par l’Office français de la biodiversité.

Le projet de décret vise à modifier le décret n° 2014-588 du 5 juin 2014 portant création du parc naturel marin du bassin d’Arcachon. Il fait l’objet d’une consultation du public du 28 mai au 18 juin 2026.

Le présent décret modifie l’article 2 du décret n°2014-588 du 5 juin 2014. Ces modifications tiennent compte des évolutions de l’organisation des services de l’Etat et des collectivités territoriales. Des représentants de certains acteurs parties prenantes dans la gestion du PNM et non représentés à ce jour sont ainsi ajoutés : un représentant de la station locale de l’IFREMER et une personnalité qualifiée au titre de ses connaissances dans le domaine d’étude du milieu benthique (des fonds marins). La terminologie utilisée pour désigner les instances concernées est également simplifiée afin d’anticiper d’éventuels changements de dénomination.

Publics concernés : membres du conseil de gestion du parc naturel marin du bassin d’Arcachon, représentant de l’Etat en mer et préfet du département, gestionnaires du parc naturel marin du bassin d’Arcachon.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur à l’occasion du prochain renouvellement du conseil de gestion du parc naturel marin du bassin d’Arcachon.

Références : le décret peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029053075>).